

La raison de notre espérance

Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel

Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel

« Nous croyons et confessons aussi que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils. Il n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède seulement des deux. Dans l'ordre, il est la troisième personne de la Trinité, d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils, vrai Dieu éternel, comme nous l'enseignent les Écritures saintes. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 11

- 1. Le Saint-Esprit glorifie Jésus-Christ
- 2. La doctrine du Saint-Esprit confessée par l'Église
- 3. Le Saint-Esprit est une personne
- 4. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Trinité

L'Église déclare avec force que le Père, le Fils et le Saint-Esprit possèdent une même gloire et doivent être adorés comme étant un seul Dieu béni éternellement. La Confession de foi des Pays-Bas n'a pas hésité à parler en détail de la Trinité (art. 8 et 9), pour ensuite affirmer la divinité de Jésus-Christ (art. 10) et la divinité du Saint-Esprit (art. 11). Il est essentiel de connaître l'identité du Saint-Esprit, qui est aussi importante que l'identité de Jésus-Christ, car c'est l'Esprit Saint qui nous communique toute la richesse que nous avons en Jésus-Christ. Au milieu de la grande confusion qui existe aujourd'hui au sujet de la personne et de l'œuvre du Saint-Esprit, il est essentiel de revenir aux Écritures saintes et d'être éclairés par la lumière de son enseignement.

1. Le Saint-Esprit glorifie Jésus-Christ

On dit parfois que le Saint-Esprit est la personne la moins connue de la Trinité. Il est vrai que le Saint-Esprit semble avoir un rôle plus discret que les deux autres personnes de la Trinité. Jésus a dit :

« Quand il sera venu, lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira dans toute la vérité; car ses paroles ne viendront pas de lui-même, mais il parlera de tout ce qu'il aura entendu et vous annoncera les choses à venir. Lui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera » (Jn 16.13-14).

Le Saint-Esprit n'attire pas l'attention sur lui-même. Il attire l'attention sur Jésus-Christ. On peut comparer son action à celle d'un faisceau lumineux. Le faisceau n'attire pas l'attention sur lui-même, mais sur l'objet qui est éclairé par la lumière. Le Saint-Esprit nous amène à croire en Jésus-Christ pour notre salut éternel. « Lui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi et vous l'annoncera. »

Le jour de la Pentecôte, lorsque le Seigneur Jésus dans sa gloire céleste a déversé son Esprit en abondance sur son Église, l'apôtre Pierre a expliqué aux juifs que l'Esprit était déversé sur eux selon la prophétie de Joël (Ac 2.14-18). Cependant, Pierre ne s'est pas mis à prêcher le salut par le Saint-Esprit, il s'est mis à prêcher le salut accompli par Jésus-Christ. Il a proclamé sa mort, sa résurrection et son ascension, en démontrant par les Écritures que ces grands actes rédempteurs étaient l'accomplissement des anciennes prophéties, puis il a appelé ses frères à se repentir et à croire en celui qui est le Christ et Seigneur (Ac 2.22-38). Le Saint-Esprit, au moyen de la prédication apostolique, a mis en lumière la personne et l'œuvre de Jésus-Christ.

Cela étant dit, nous devons également reconnaître que la Bible est remplie de magnifiques vérités concernant le Saint-Esprit, concernant sa personne et son œuvre. Même s'il est en quelque sorte « la plus discrète » des trois personnes de la Trinité, le Saint-Esprit a tout de même révélé beaucoup de choses sur lui-même à de nombreux endroits dans la Bible. Jésus lui-même a beaucoup parlé du Saint-Esprit. Il suffit de penser à son entretien privé avec ses apôtres en Jean 13 à 16 qui contient tant de richesses sur le Saint-Esprit Consolateur. Jésus nous assure que l'Esprit Saint ne va jamais nous quitter, mais qu'il va toujours demeurer avec nous afin de rendre témoignage à Jésus-Christ et de garder son Église dans la vérité révélée aux apôtres.

2. La doctrine du Saint-Esprit confessée par l'Église

L'article 11 déclare que le Saint-Esprit est « vrai Dieu éternel ». Dès le début, l'Église a reconnu cette vérité. Le fait qu'on baptisait « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Mt 28.19) a contribué à rappeler aux croyants toute l'importance de la personne et de l'œuvre du Saint-Esprit pour notre foi. Cependant, des objections ont été soulevées concernant la divinité du Saint-Esprit. Les pères de l'Église n'ont pas tous fait preuve de clarté à ce sujet. Il a fallu un certain temps à l'Église pour qu'elle arrive à formuler plus précisément ce qu'elle croyait au sujet du Saint-Esprit. Cela est possiblement dû au fait que les Écritures parlent un peu moins du Saint-Esprit que de Jésus-Christ.

Par ailleurs, le mot hébreu « ruah » et le mot grec « pneuma » employés pour désigner le Saint-Esprit ont parfois été source de confusion. Ces mots proviennent d'une racine qui signifie « souffle ». Certains hérétiques ont alors affirmé que l'Esprit n'était qu'une influence ou une force impersonnelle, d'autant plus que le mot grec « pneuma » n'est pas un nom masculin, mais un nom neutre, ce qui semble confirmer l'idée que l'Esprit ne serait qu'une chose et non une personne.

On se souvient qu'Arius a dit que le Fils n'est pas Dieu, mais une création de Dieu. Au Concile de Nicée, en l'an 325, l'Église a rejeté l'erreur d'Arius en affirmant clairement la divinité du Christ. Par la suite, les disciples d'Arius ont également nié la divinité du Saint-Esprit. En l'an 381, au Concile de Constantinople, l'Église a rejeté cette erreur en affirmant la divinité du Saint-Esprit. Cette affirmation

a été incorporée au Symbole de Nicée : « Je crois en l'Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie; il procède du Père; avec le Père et le Fils, il reçoit même adoration et même gloire. » Cet ajout n'a cependant pas empêché les fausses idées sur le Saint-Esprit de circuler.

Un peu plus tard, le Symbole dit d'Athanase est venu affirmer avec plus de force la divinité du Saint-Esprit :

« La personne du Père est une, celle du Fils est une, celle du Saint-Esprit est une; mais le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne forment qu'un seul Dieu. Ils ont une gloire égale et une majesté coéternelle. Tel est le Père, tel est le Fils, tel est le Saint-Esprit. Le Père est incréé, le Fils est incréé, le Saint-Esprit est incréé. Le Père est immense, le Fils est immense, le Saint-Esprit est immense. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel : et cependant, il n'y a pas trois éternels, mais un seul éternel; de même, il n'y a pas trois incréés, ni trois immenses, mais un seul incréé et un seul immense. De même, le Père est tout-puissant; tout-puissant est le Fils, tout-puissant le Saint-Esprit; et, cependant, il n'y a pas trois tout-puissants, mais un seul tout-puissant. De même, le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu; et, cependant, il n'y a pas trois Dieux, mais un seul Dieu. [...] Le Saint-Esprit n'a été ni fait, ni créé, ni engendré par le Père et le Fils, mais il procède du Père et du Fils. »

Au 16° siècle, les réformateurs ont simplement confessé la même foi. Par exemple, la Confession des Pays-Bas déclare ceci au sujet du Saint-Esprit :

« Nous croyons et confessons aussi que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils. Il n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède seulement des deux. Dans l'ordre, il est la troisième personne de la Trinité, d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils, vrai Dieu éternel, comme nous l'enseignent les Écritures saintes » (art. 11).

3. Le Saint-Esprit est une personne

Plusieurs passages des Écritures démontrent clairement que le Saint-Esprit n'est pas simplement une puissance, une chose ou une force impersonnelle, mais bien une personne. Certes, il est une grande puissance (Ac 1.8), mais il est beaucoup plus que cela. Jésus aussi est « puissance de Dieu » (1 Co 1.24) et on ne dit pas pour autant qu'il est impersonnel. Bien que le mot « Esprit » soit au neutre, le pronom utilisé pour le désigner est toujours au masculin. On ne parle jamais de « cela » ou de « cette chose », mais de « lui » ou « celui-ci ». Tout comme Jésus-Christ, il est « le Consolateur » et non pas « la consolation » (Jn 14.16; 16.7).

Des caractéristiques personnelles lui sont continuellement attribuées. L'Esprit crée (Gn 1.2). L'Esprit peut contester avec l'homme (Gn 6.3). L'Esprit possède une pensée. « Celui qui sonde les cœurs connaît quelle est l'intention de l'Esprit » (Rm 8.27). L'Esprit possède une volonté propre. « Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut » (1 Co 12.11). L'Esprit prie pour nous. « C'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints » (Rm 8.27). L'Esprit convainc le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement (Jn 16.8). L'Esprit enseigne aux disciples ce qu'ils doivent

dire (Lc 12.12). L'Esprit remémore les paroles du Sauveur (Jn 14.26). L'Esprit s'entretient avec d'autres personnes. « Et comme Pierre réfléchissait sur la vision, l'Esprit lui dit : Voici trois hommes qui te cherchent » (Ac 10.19). « L'Esprit me dit de partir avec eux sans hésiter » (Ac 11.12). L'Esprit envoie en mission. « Le Saint-Esprit dit : Mettez-moi à part Barnabas et Saul » (Ac 13.2). L'Esprit commande. « L'Esprit dit à Philippe : Avance, et rejoins ce char » (Ac 8.29). L'Esprit interdit.

« Empêchés par le Saint-Esprit d'annoncer la parole dans l'Asie, ils traversèrent la Phrygie et le pays de Galatie. Arrivés près de la Mysie, ils tentèrent d'aller en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas » (Ac 16.6-7).

L'Esprit parle aux Églises. « Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux Églises! » (Ap 2.17). L'Esprit invite. « L'Esprit et l'Épouse disent : Viens! » (Ap 22.17). L'Esprit inspire les auteurs sacrés. « Car ce n'est nullement par une volonté humaine qu'une prophétie a jamais été présentée, mais c'est poussés par le Saint-Esprit que des hommes ont parlé de la part de Dieu » (2 Pi 1.21). L'Esprit établit des évêques. « Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau au sein duquel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour faire paître l'Église de Dieu » (Ac 20.28).

Il est donc une personne intelligente. Aucune de ces grandes et belles activités ne peut être attribuée à une influence ou à une force impersonnelle. Imaginez par exemple si l'on disait que la force du courant électrique crée, enseigne, convainc, intercède, invite, commande, etc. Ces activités sont très personnelles et cela nous assure que c'est Dieu le Saint-Esprit qui fait ces œuvres en nous et dans le monde. Il est possible de mentir au Saint-Esprit (Ac 5.3), d'attrister le Saint-Esprit (Ép 4.30), d'étouffer l'Esprit (1 Th 5.19) et de blasphémer contre l'Esprit (Mt 12.31). On ne peut pas attrister une force impersonnelle ou blasphémer contre elle.

4. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Trinité

« Dans l'ordre, il est la troisième personne de la Trinité » (art. 11). Cela ne veut pas dire que le Saint-Esprit serait troisième en importance, car il est « d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils » (art. 11). Il est toutefois troisième dans l'ordre dans lequel nous en parlons. Quand le Seigneur Jésus a institué le baptême, c'est dans cet ordre qu'il a nommé les trois personnes (Mt 28.19). Le fait qu'il soit la troisième personne de la Trinité se rapporte aux relations éternelles qui existent entre les trois personnes. De plus, c'est le Père qui a pris l'initiative dans l'œuvre de création et de rédemption, alors que le Fils est venu accomplir notre salut. Le Saint-Esprit a ensuite été donné à l'Église pour appliquer et parfaire l'œuvre du salut accomplie par le Seigneur Jésus. Que notre Dieu unique, Père, Fils et Saint-Esprit soit adoré éternellement!

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas. L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site Ressources chrétiennes.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (<u>CC BY-SA 4.0</u>)

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.